

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME**

016-211602362-20201204-D\_2020\_9\_2A-DE  
Reçu le 02/02/2021

8, place du champ de foire

**16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME**

tel : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38

[mairie@mouthiers-sur-boeme.fr](mailto:mairie@mouthiers-sur-boeme.fr)

délibération :  
**D\_2020\_9\_2A**

Nombre de conseillers en  
exercice : 19

Présents : 17

Votants : 17

Objet : Effervescentre : prise  
en charge de l'inscription des  
enfants prenant le transport  
scolaire matin et soir et  
attendant le 2nd tour du bus à  
l'ALSH (abroge et remplace la  
délibération D\_2020\_9\_2  
transm

Fait et délibéré en mairie  
les jour, mois et an que  
dessus.

Au registre sont les  
signatures. Pour copie  
conforme.

L'an deux mille vingt, le vendredi 04 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Gilles Ploquin, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Date de convocation du : 30 Novembre 2020

**Présents** : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur CARTERET Michel, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Monsieur NOËL Frédéric, Madame ALIX Florence, Madame GANNE Julie, Madame GIRAUD Isabelle, Monsieur NICOLLEAU Thierry, Madame RENARD Annie

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame LALANDRE Sophie, Monsieur FOURNIER Jean Luc

Secrétaire de Séance : Madame Julie GANNE

Monsieur le Maire rappelle qu'à ce jour, Effervescentre assure l'encadrement de l'ALSH du matin et du soir. Quelques enfants prennent le transport scolaire, assuré par la commune, du matin et du soir et attendent pendant 1/4h à l'ALSH le second tour du bus, il est donc nécessaire de préciser sous quelle responsabilité ces enfants sont pris en charge.

Il est proposé au Conseil Municipal d'officialiser la présence de ces enfants à l'ALSH du matin et du soir et que la commune :

- ne demande pas aux familles de payer l'inscription sur ce temps très court d'accueil,
- prenne en charge l'inscription de ces enfants prenant le bus et attendant pendant 1/4h le second tour du bus.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'ACCEPTER de prendre en charge financièrement les inscriptions de ces enfants prenant le bus et attendant pendant 1/4h le second tour du bus,
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant 2 à la convention.

Cette participation sera payée au compte 611 sur présentation d'une facture.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 04/12/2020, transmis en sous-préfecture et rendu  
exécutoire le 02/02/2021

Le Maire

Michel CARTERET

